







Fonctionnement 2022/2023 pour les mercredis loisirs de : Amance, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance, Agincourt, Bouxières-aux-Chênes et Eulmont

Chers parents d'élèves,

Le SIS du Grand Couronné et les communes d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes organisent un service d'accueil des enfants. Il a lieu sur le site de l'école du Pain de Sucre à Agincourt, est encadré par des animateurs et animatrices des services périscolaires d'Eulmont, du SIS du Grand Couronné et de Bouxières-aux-Chênes, et dirigé par Laura Gabriel, l'actuelle directrice à Eulmont.

L'équipe d'animation travaille déjà activement à l'accueil de vos enfants et les programmes d'activités vous seront proposés avant chaque période.

Cet accueil de loisirs s'appuiera sur les principes suivants :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer des temps d'animation
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence de projet
- initier une collaboration avec les associations des villages, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- créer des liens entre les enfants des différents villages.
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique adapté à l'accueil des enfants

(Pour toutes informations complémentaires, contacter la mairie d'Eulmont, de Bouxières-aux-Chênes ou le SIS du Grand Couronné)

Horaires:

| Horaires | Organisation | | |
|---------------|---|--|--|
| 7h30 – 9h00 | Accueil échelonné | | |
| | (si besoin, petit déjeuner tiré du sac) | | |
| 9h00 – 12h00 | Activités | | |
| | (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps) | | |
| 12h00 | Départs et arrivées des enfants | | |
| | | | |
| 12h00 – 13h30 | Pause méridienne | | |
| | (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps) | | |
| 13h30 - 14h00 | Départs et arrivées échelonnés des enfants | | |
| | · | | |
| 14h00 -17h00 | Activités | | |
| 1 | (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps) | | |
| | (addur depart des emants ne sera adtorise durant de temps) | | |
| 17h00 –18h30 | Départ échelonné | | |

Inscription:

Dossier d'inscription:

Le dossier est à compléter et à retourner en fonction de votre commune de résidence : auprès des services périscolaires d'Eulmont ou à la mairie d'Eulmont, auprès des services périscolaires SIS du Grand Couronné et sur le site de la mairie de Bouxières-Aux-Chênes (https://www.bouxieresauxchenes.fr/votre-commune-au-quotidien/periscolaire-menu/mercredi-periscolaires). Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli. L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins. L'inscription des enfants issus des communes organisatrices est prioritaire.

Documents à fournir : Avant le 24 juin pour la rentrée de Septembre

- La fiche d'inscription mercredi jointe pour l'année 2022-2023 à remplir pour toute inscription.
- <u>Pour les enfants inscrits en périscolaire</u>: aucun autre document n'est demandé le dossier est automatiquement transmis par nos services entre les communes.
- Pour les enfants qui ne seraient pas inscrits aux services périscolaires de votre commune : merci de demander un dossier complet à votre commune d'origine.

Une permanence d'information a lieu **vendredi 17 juin** au centre polyvalent d'Eulmont et à l'école d'agincourt **de 17h à 18h.**

Les plannings d'inscription des enfants :

- Pour des **besoins réguliers** chaque mercredi sur l'année, remplir **le planning annuel** 2022 /2023 dans le dossier d'inscription.
- Pour des **besoins qui varient**, remplir **la fiche d'inscription** avant chaque période.
- Pour les changements, les communiquer au plus tard le mercredi de la semaine A pour la semaine B.
- > Les fiches d'inscription sont communiquées aux familles avant les vacances scolaires par One.
- Vous pouvez communiquer les inscriptions : par mail <u>eulmont-periscolaire@orange.fr</u>, sur <u>One</u>, ou sur le lieu d'accueil (école du Pain de Sucre à Agincourt).
- ➤ Pour les urgences contacter uniquement la directrice au 06.83.09.52.57.
- Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrement règlementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.

Modalités d'accueil:

- L'accueil s'effectue au périscolaire d'Agincourt à l'école du Pain de Sucre.
- Pour l'ensemble de l'accueil :
 - L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription. Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
 - Les enfants ne pourront pas partir seuls, ou avec un mineur (Voir au cas par cas en fonction de besoins particuliers).
- Le goûter n'est pas fourni par le service, il reste à la charge des familles.
- Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

| Période | Demi-journée sans | Demi-journée avec | Journée complète | |
|---------------------------------------|---|-------------------|------------------|--|
| | repas | repas | | |
| Participation des familles | 9 | 13 | 20 | |
| quotient familial ≤ 750 | | | | |
| Participation des familles | 10 | 14 | 22 | |
| quotient familial : 750€ < QF ≤ 1100€ | | | | |
| Participation des familles | 11 | 15 | 24 | |
| quotient familial 1100€ < QF ≤ 1500€ | | | | |
| Participation des familles | 12 | 16 | 26 | |
| quotient familial > 1500€ | | | | |
| ou hors régime général | | | | |
| Tarifs familles extérieures | Majoration de 10% aux familles extérieures aux communes organisatrices dont les | | | |
| | enfants ne sont pas inscrits dans les écoles d'Agincourt, d'Eulmont et | | | |
| | de Bouxières-aux-Chênes | | | |

Fournir une attestation CAF mentionnant le nom, le numéro d'allocataire, et le quotient familial.

A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Pour les familles percevant les aides au temps libre, solliciter les services de la CAF pour des aides complémentaires.

Facturation:

- 🖔 La facturation est établie mensuellement, vous recevrez un titre de recette de la Trésorerie Nancy municipal.
- Toute absence hors délais, non communiquée le mercredi de la semaine A pour la semaine B (hors vacances et jours fériés) sera à la charge de la famille.
- En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeure...) prévenue par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue et non justifiée sera à la charge des familles.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Laura GABRIEL :directrice du périscolairetél : 06.83.09.52.57Mme Floriane GILLMETT :directrice adjointetél : 07.82.65.23.99

Mairie d'EULMONT rue du château 54690 Eulmont

Bureau du SIS et école du Pain de Sucre : chemin des cossons 54770 Agincourt

Mail: eulmont-periscolaire@orange.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.